**[89:B:3]**

**Avis d'appel : négligence**

[*no du dossier de la cour*]

COUR D'APPEL

[*intitulé de l'instance rédigé selon les modèles*

*fournis à la section 87:A*]

AVIS D'APPEL

LE DÉFENDEUR INTERJETTE APPEL à la Cour d'appel de l'ordonnance en date du [*date*] qui a été rendue par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] le [*date*], à [*lieu*].

L'APPELANT DEMANDE l'annulation du jugement, le prononcé d'un jugement qui fasse droit aux prétentions du défendeur et qui rejette la présente action avec dépens ou, subsidiairement, qui ordonne la tenue d'un nouveau procès.

LES MOYENS D'APPEL sont les suivants :

1. Les instructions du juge au jury sont erronées pour les raisons énoncées dans les objections présentées contre l'adresse du juge et parce que le juge du procès a refusé de dire au jury que le demandeur avait l'obligation de regarder dans les deux directions pour s'assurer que la voie était libre avant de reculer sur la chaussée de béton.

2. La négligence à laquelle le jury a conclu n'est pas la cause de l'accident.

3. La preuve même du demandeur amène à conclure que l'accident a été causé par la négligence du demandeur.

4. Le juge du procès a commis une erreur en refusant de conclure à l'irrecevabilité de la demande du demandeur.

5. Le montant des dommages-intérêts accordés par le jury est excessif.

6. Les moyens additionnels jugés pertinents par les procureurs.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

procureurs de l'appelant

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

procureurs de l'intimé